

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°202400062 en date du 01/02/2024, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais sur Vienne concernant la modification du zonage et de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur l'ancien site de la CGEP.

DATES DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du **lundi 4 mars 2024 au lundi 18 mars 2024** inclus soit pendant 15 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. Maurice CHARBONNIER, cadre supérieur de la Poste en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 4 janvier 2024.

LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public à la mairie du Palais sur Vienne (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) et au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la commune du Palais sur Vienne (<http://www.lepalaisurviennne.fr>), et de Limoges Métropole (<http://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00).

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie du Palais sur Vienne et au siège de Limoges Métropole cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la mairie du Palais sur Vienne (Mairie du Palais sur Vienne, 20 rue Jules Ferry, 87410 Le Palais sur Vienne).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse électronique dédiée :
enquete-m1-palaisurviennne@limoges-metropole.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie du Palais sur Vienne :

- **Le lundi 4 mars 2024 de 8h30 à 12h00 ;**
- **Le lundi 18 mars 2024 de 13h30 à 17h30.**

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Adoption d'une délibération approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Palais sur Vienne par Limoges Métropole.